

Département de
MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de
TOUL

Canton de TOUL

Commune de
BRULEY

Nombre de membres :

en exercice : 15
présents : 10
représentés : 1
votants : 11

OBJET

POSITION
SUR L'A31 BIS

Le Maire certifie

que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la
mairie le 22/04/2015

que la convocation a été faite le
15/04/2015

que la présente délibération a été
transmise à la Sous-Préfecture le
29.04.2015

qu'elle est rendue

EXECUTOIRE

Le Maire,



**SOUS-PREFECTURE
DE TOUL**

- 6 MAI 2015

ARRIVEE

COMMUNE DE BRULEY



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 Avril 2015

L'an deux mil quinze, le vingt et un avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BRULEY, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Claude MANET, Maire.

Présents : MANET Claude – LARUE Eric – GOMBAULT Alain –
PLANCHAIS Philippe – PEFERKORN Fabrice -

Mmes POIRSON Elisabeth – VIVENOT Dominique – DEMANGE
Michèle – MORISOT Eveline – BALLAND Dominique -

Pouvoir : MANGEOT Jean Michel à GOMBAULT Alain

Absents : PIERRON Olivier – LALLOUÉ Corinne -

LAURENDEAU Anne - DEMANGE Fabienne -

Mr GOMBAULT Alain a été désigné pour remplir les fonctions de
secrétaire de séance

Vu le projet autoroutier A31 bis,

Entendu le rapport de Mr GOMBAULT Alain ayant participé à
plusieurs réunions à ce sujet,

**Et après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à
l'unanimité :**

- MAINTIENT la position de la Commune depuis des années et
ADHERE complètement à la proposition des Elus membres du
Collectif : Chaudeney sur Moselle, Dommartin les Toul, Ecrouves,
Gondreville, Pagny derrière Barine, Pierre la Treiche, Toul, Villey
le Sec et Villey St Etienne « en refusant catégoriquement les
tronçons 1 (Sud Est) et 2 Ouest, en REFUSANT une autoroute
concedée et en PROPOSANT :
- d'utiliser au maximum les tronçons existants : le tracé n°4 par la
queue de chat est le plus pertinent,
- de lancer un aménagement routier à 2 fois 2 voies de la D611 (ex
N411) qui pourrait être pris en charge par l'Etat compte tenu que cet
axe aurait à supporter un trafic international important,
- de mettre l'A31 à 2 fois 3 voies partout où c'est possible : en fait la
quasi-totalité du trajet,
- l'instauration d'une taxe spécifique sur les poids lourds entre Toul
et Nancy (utiliser les portiques existants) comme cela se pratique en
Alsace. Nous demandons solennellement à l'Etat d'étudier
sérieusement cette solution,
- Pour limiter le flux des camions de toute l'Europe qui traversent
notre région sans y apporter autre chose que des nuisances nous
préconisons une politique volontariste dans le domaine des
transports alternatifs : feroutage et voies fluviales. A ce titre,
l'autoroute ferroviaire Perpignan-Luxembourg est une initiative
intéressante. »

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, Claude MANET

